

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

ND: 30821

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 630

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAJIL MOHAMED

Date de naissance : 01 01 1944

Adresse : 55 TATTADAMOUYE RUE 1 APART 1 27.800 OUT FAS

Tél. 06.70.98.62.00 Total des frais engagés : 128,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/06/2020

Nom et prénom du malade : MAJIDA

Age : 67

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 02/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE SOLTANE</b> Groupement Rue 154 N° 23/25 Oulfa - CASABLANCA 05 22 99 09 63	22/06/2020	278,90

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

# Docteur Imane Benouhoud

Diplômée de la faculté  
de Médecine Casablanca  
Médecine Générale

Nutritioniste

Médecin agréé par le Ministère de la santé  
Visite Médicale pour permis de conduire



الدكتورة إيمان بنوحود

خريجة كلية الطب  
الدار البيضاء  
الطب العام

إخلاصية في الخدمة والتغذية  
طبية معتمدة من طرف وزارة الصحة  
الشخص الطبي لرخصة السياقة

LOT | 200251  
EXP | 02/2025  
PPV | 45.20DH

CasabInca, le :

20/06/2025

Mme HAJI & MALIKA

45.20 x 3

1) gln co-phage 85

45.20 x 2 Pd 3mz

54.30

89.00

2)

Duracol 30

45.20

1 gpl 12 Pd 3mz

T = 278.90

PHARMACIE SOUFLAINE  
Groupe K Rue 154 N° 23/25  
El Oulfa - CASABLANCA.  
Tel: 05 22 89 09 63

Docteur IMANE BENOUHOU  
Médecin Généraliste - Nutritionniste  
Médecin Agréé pour Permis de Conduire  
(Visite Médicale Arreda Casablanca - T 05 22 93 15 79  
Résidence Arreda Casablanca - T 05 22 93 15 79

89,00

54,30

إقامة الرضا 6 GH رقم 4، العمارة 35، (قرب الحاج فاتح) الولفة - الدار البيضاء

Tél : 05 22 93 15 79

Résidences Arreda, GH 6, N°4 A 35 (près de haj Fateh) Hay El oulfa, - Casablanca -